

3 0 AVR. 2026

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération N° DE_2026_25

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 15/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Nathalie BRUNET, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Didier GAYA, Michel ARNAUDET, Hélène DUTHEIL, Jean-François GUERRAND, Stéphane DEVEZ, Sylvain SOULADIE, Sandie CASSAN, Florian LAFLORENCIE

Représentés : Géraldine ARNOULD représentée par Michel ARNAUDET

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame la Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE ASS. DE ST LAURENT LES TOURS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASS. DE ST LAURENT LES TOURS pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 238 866,27

En dépenses à la somme de : 1 238 866,27

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par les services de la Mairie) à compter de sa notification et publication. Le recours doit être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Le recours doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au recours gracieux est assimilée à un refus de recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de réception de l'AR: 24/04/2026
046-214602732-DE_2026_25-DE
A G E D I

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	128 200
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000
014	Atténuations de produits	10 000
023	Virement à la section d'investissement	425 471,96
042	Section à section	40 000
65	Autres charges de gestion courante	4 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		627 671,96

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	553 073,14
70	Ventes produits fabriqués, prestations	71 000
75	Autres produits de gestion courante	300
77	Produits spécifiques	3 298,82
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		627 671,96

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	3 298,82
20	Immobilisations incorporelles0	

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-214602732-DE_2026_25-DE

AGEDI

s à compter de sa notification et publication.

it devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS).

ui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence

recours gracieux).

21	Immobilisations corporelles	145 000
23	Immobilisations en cours	462 895,49
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		611 194,31

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	143 522,35
021	Virement de la section d'exploitation	425 471,96
040	Section à section	40 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 200
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		611 194,31

ADOpte LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par les personnes handicapées) à compter de sa notification et publication. Le recours doit être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Le recours doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse vaut refus de recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de réception de l'AR: 24/04/2026
046-214602732-DE_2026_25-DE
A G E D I